



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARCOING
DU MERCREDI 15 MARS 2023.**

= * =

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 15 mars, à 19 heures 05 minutes, s'est réuni le Conseil Municipal pour une réunion ordinaire en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GUINET, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19.

Nombre de Conseillers présents : 15.

Nombre de Conseillers votants : 19.

Date de la convocation : 09 mars 2023.

Etaient présents : GUINET Jean-Claude, LAUDE Jean-Jacques, HEPNER Delphine, LENNE Thomas, PLUVINAGE Sybille, SOARES Daniel, BERNARD Laurent, BLANC-GARIN Magali, GUILLAUME Johann, GUINET Stéphanie, LOISEL Maxime, GUINET Géraldine, MALDERET Pierre, DRIEUX Didier, VINCENT Barbara.

Absents excusés ayant donné procuration : MARIANI Isabelle donne procuration à BLANC-GARIN Magali, D'HALLUIN Florence donne procuration à HEPNER Delphine, CARPENTIER Christophe donne procuration à LENNE Thomas, SENT Virginie donne procuration à VINCENT Barbara.

Secrétaire de séance : HEPNER Delphine.

<p>2023 - 04 : Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité pour l'Agence Postale Communale</p>

Par suite de l'ouverture d'une Agence Postale Communale au sein de la mairie, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer un contrat à durée déterminée d'un an,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein de l'agence postale communale ;

Après en avoir délibéré, par 14 voix pour, 0 voix contre, et 5 abstentions, le conseil municipal **DECIDE :**

- La création à compter du **15 mai 2023** d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade **d'Adjoint Administratif**, relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de **15 heures**.

- Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois maximum allant du **15 mai 2023 au 14 mai 2024 inclus**.

- L'agent devra justifier d'une expérience professionnelle similaire d'un minimum d'un an.

- La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 385 du grade de recrutement (indice majoré 353).

- Les crédits correspondants seront inscrits au budget prévisionnel 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire

Le secrétaire de séance,

Jean-Claude GUINET

Delphine HEPNER

*Acte rendu exécutoire après transmission en
sous-préfecture et publication sur le site
de la commune www.marcoing.fr
en date du 17 mars 2023*